

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE : UNE OCCASION À NE PAS MANQUER !

Caroline Toupin

COORDONNATRICE AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME



UNE POLITIQUE ACQUISE DE HAUTES LUTTES

Il y a plus de 30 ans, les organismes communautaires de tous les secteurs se sont solidarisés pour réclamer d'une même voix des engagements gouvernementaux structurants et ambitieux afin d'assurer leur reconnaissance et leur soutien. Cette importante lutte, qui s'est échelonnée sur plus de 10 ans, a mené à l'adoption, en 2001, de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire. Cette Politique a permis notamment de cristalliser le financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, de faire reconnaître leurs caractéristiques, leur mission politique de transformation sociale, leurs pratiques d'éducation populaire et de défense collective des droits. Elle positionne alors l'autonomie comme fondement premier des futures relations entre l'État et les organismes. Unique au monde, cette Politique est, encore aujourd'hui, un modèle exemplaire de soutien étatique à la participation citoyenne, fondement essentiel de la démocratie.

UNE POLITIQUE EN PERTE DE VITESSE

Nous constatons toutefois, depuis plusieurs années, qu'elle a perdu de la crédibilité au sein de l'appareil gouvernemental. D'abord parce qu'elle n'a jamais été prescriptive, c'est-à-dire que les ministères et organismes gouvernementaux n'ont jamais été dans l'obligation de l'appliquer. Ensuite, parce qu'elle date d'il y a près de 20 ans, lui donnant l'apparence d'être désuète. De plus, la nouvelle gestion publique a vu ses pratiques évoluer à vitesse grand V vers la gestion par résultats. Or, la



Politique de reconnaissance et le Cadre de référence qui en découle se situent dans une approche de transformation sociale où les résultats sont difficilement chiffrables et où la démarche participative a davantage d'importance que les statistiques. C'est pourquoi l'administration publique s'est butée et se bute toujours à un grand mouvement de résistance à la gestion par résultats. Cette contradiction a sans doute contribué à éloigner les ministères des grands principes guidant la Politique tel que le financement à la mission.

DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS RÉCLAMÉS

C'est en 2004 que le gouvernement adopte le premier (et le seul !) plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Ce plan visait principalement à mettre en œuvre la Politique de reconnaissance dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Ce plan d'action étant échoué depuis 2008, le gouvernement n'a pris aucun autre engagement concret envers les organismes communautaires alors que

ceux-ci ont subi, pendant de nombreuses années, les pressions énormes du désengagement de l'État et de l'austérité, voyant ainsi leur taux de fréquentation bondir, sans pour autant avoir le soutien nécessaire pour y faire face.

DIX ANS PLUS TARD, LA LUTTE RECOMMENCE !

Faute de plan d'action prévu et d'engagements sérieux de la part du gouvernement et en réponse à la situation critique du sous-financement et des ingérences de plus en plus présentes dans l'autonomie des organismes, le mouvement communautaire a repris sa lutte pour la reconnaissance et le financement dès le début des années 2010 avec la création, par les organismes en santé et services sociaux, de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire ». Les organismes en défense collective des droits ont ensuite emboîté le pas, en 2014, avec la création de la campagne « Les droits, ça se défend ». La collaboration ponctuelle de ces deux campagnes, en

2015, dans le cadre de la première grande vague historique de grève et de fermeture des organismes communautaires donna lieu à la création, en 2016, de la campagne «Engagez-vous pour le communautaire», réunissant l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome. Au même moment, la campagne CASSH était initiée par les regroupements nationaux en santé et services sociaux.

QU'AVONS-NOUS GAGNÉ ?

Depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui, les organismes de tout le Québec ont pris part à des mobilisations d'une ampleur sans précédent les menant à faire des gains significatifs totalisant 115 M\$ au cours des trois dernières années. Bien qu'encore insuffisants, ces gains historiques ne doivent pas être attribués à la bonne volonté des politiciens, mais ont plutôt été gagnés au prix de nos nombreuses mobilisations et interventions politiques.

Soulignons que les mobilisations des dernières années ont amené bien plus que de l'argent. Elles ont amené les différents secteurs de l'ACA à recommencer, pour la première fois depuis l'adoption de la Politique, à travailler ensemble. Nous pouvons donc affirmer qu'au terme de trois années de grandes mobilisations, le communautaire en ressort plus solidaire, plus fort et plus cohérent que jamais, avec des revendications collectives portées par l'ensemble du mouvement ainsi qu'une nouvelle capacité de mobilisation, tant au national qu'au régional.

UN NOUVEAU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL ANNONCÉ

C'est donc dans un contexte très favorable qu'arrivent enfin les travaux entourant le futur plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, réclamé depuis 2008. Les travaux, qui ont été annoncés en février dernier par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, ont été accueillis favorablement par le RQ-ACA, qui a travaillé en étroite collaboration avec les équipes du ministère à bâtir une consultation transparente, non orientée et dans le respect de nos processus démocratiques.

Ce futur plan d'action vise d'abord à mieux soutenir les organismes communautaires, mais aussi à poursuivre la mise en

œuvre de la Politique de reconnaissance. Il ne s'agit donc pas d'un plan d'action visant à réviser la Politique ou encore à nous éloigner davantage des grands principes qui la guident. Il s'agit bel et bien d'un engagement du gouvernement à la renforcer et à l'actualiser. Trois grands thèmes sont abordés : la consolidation et le développement de l'action communautaire, la cohésion de l'intervention gouvernementale et la promotion et la valorisation de l'action communautaire. Le processus de consultation s'échelonne sur une période de onze mois et cible particulièrement les regroupements nationaux identifiés comme des interlocuteurs ministériels - soixante-dix au total. La consultation vise également les partenaires des milieux municipaux et

Consultation sur le plan d'action gouvernemental
en matière d'action communautaire



La parole est à vous!

philanthropiques. Pour en savoir plus sur les étapes de la consultation, lire le [Guide d'accompagnement](#) produit par le RQ-ACA.

UNE CONSULTATION QUI EN VAUT LA PEINE ?

Ce n'est pas la première fois que nous travaillons sur un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. En réalité, il y a eu deux tentatives qui ont échoué, en 2008 et 2013. En quoi la démarche du ministre Boulet est-elle différente ?

Le ministre a annoncé les travaux dès le début de sa première année de mandat, ce qui nous porte à croire que la démarche pourra arriver à terme avant les prochaines élections. En effet, les élections comportent toujours des risques, particulièrement dans le cas d'un changement de gouvernement. Ensuite, parce que le ministre vise,

pour la sortie de son plan d'action, une date précise : celle du 20^e anniversaire de la Politique de reconnaissance en 2021. Cet horizon annoncé nous donne le signal d'une démarche sérieuse, et bien articulée. D'autant plus qu'on nous a expliqué, dès le départ, que ce plan d'action devra non seulement être approuvé par le ministre Boulet, mais également par le ministre des Finances, le Conseil du trésor et enfin, par le Conseil des ministres, ce qui annonce qu'il y aura certainement des investissements financiers.

Nous constatons aussi que les travaux entourant le plan d'action mobilisent beaucoup de monde : le comité interministériel de l'action communautaire et les équipes du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui pilotent le projet. Ajoutons à cela la formation d'un comité d'élus.e.s dont le mandat est de conseiller le ministre ainsi que d'un comité administratif réunissant les sous-ministres adjoint.e.s dont le mandat est de travailler sur l'harmonisation des travaux en cours ou à venir (révision du PSOC, des cadres normatifs, etc.). De plus, les conseillères et conseillers politiques des principaux ministères (Emploi et Solidarité sociale, Santé et Services sociaux, Éducation, Famille) sont également très impliqués.e.s dans le dossier.

Enfin, la posture d'écoute du ministre nous donne également confiance. Les instructions à ses équipes sont claires : être à l'écoute des organismes avant d'entamer quoi que ce soit.

UN MOMENTUM POLITIQUE UNIQUE !

Ce plan d'action représente une opportunité politique unique de faire des gains encore plus importants que ceux obtenus au cours des trois dernières années, et ce, tant sur le plan financier que pour le respect de l'autonomie des organismes. Notre participation en grand nombre et la cohésion de nos recommandations montreront l'ampleur, la force et la solidarité de notre grand mouvement ! Toutefois, les gains ne tomberont pas du ciel, et ce, malgré la position d'ouverture et la bonne

SUITE | P. 11 | ↘

collaboration du gouvernement et de l'administration publique. Il faudra bien plus que des mémoires pour insuffler au ministre le courage de mettre l'argent et les mesures répondant réellement à la hauteur de nos attentes et de nos aspirations. Le rattrapage est beaucoup trop important. C'est pourquoi plusieurs soulignent l'importance de poursuivre nos pressions sur le gouvernement et sur les député.e.s tout au long des travaux.

LES ACTIONS À VENIR...

Jusqu'au 6 décembre, le mouvement communautaire se concentrera sur la consultation gouvernementale. Il s'agit d'une occasion pour les organismes de s'exprimer sur les enjeux et les problèmes vécus au quotidien ainsi que sur les solutions pour les résoudre. Mais c'est aussi une occasion de réaffirmer notre adhésion aux grands principes de la Politique, notamment envers notre approche de participation citoyenne et de transformation sociale. Afin de soutenir cette importante démarche, le RQ-ACA propose plusieurs outils, dont une tournée des membres ainsi qu'un cahier de propositions.

Parallèlement, la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* prépare son prochain plan d'action qui tiendra compte de ce moment clé exceptionnel dans l'élaboration de sa stratégie de mobilisation.

Enfin, le RQ-ACA organise un grand forum sur l'action communautaire autonome, les 23-24-25 mars 2020 qui sera l'occasion, pour tous les organismes d'ACA, de réaffirmer leur rôle politique, leur mission de transformation sociale et leur projet de société basé sur les droits humains, la démocratie et la justice sociale.

Soyez à l'affut ! Les gains sont à portée de main et c'est par la mobilisation que nous les obtiendrons !

peinent à combler leurs besoins, parfois même les plus fondamentaux. Pour plusieurs, s'adonner à des loisirs choisis en fonction de leurs champs d'intérêts, s'offrir des vacances, ou économiser pour la réalisation d'un projet futur relève carrément du rêve.

Ces travailleuses et travailleurs sont des personnes que nous croisons dans notre vie quotidienne, sans même penser à leurs conditions de travail et de vie: la serveuse au resto du coin, le commis à l'épicerie, la caissière au dépanneur, la préposée aux bénéficiaires à la résidence de grand-maman...

Pour améliorer les conditions de vie de ces personnes, il faut des lois du travail qui protègent mieux les travailleuses et travailleurs (p. ex: en offrant davantage de congés de maladie et de responsabilités familiales payés), un revenu qui permet à toute personne travaillant à temps plein de réellement sortir de la pauvreté ainsi que l'accès à des services publics de qualité, universels et gratuits. Cela serait déjà un grand pas dans la bonne direction.

- 1 Pour en savoir plus sur les résultats de la recherche, consultez la série des fiches synthèses: www.pauvrete.gc.ca/document/esm
- 2 MTESS, 2019, *Analyse d'impact réglementaire: Révision du taux général du salaire minimum.*
- 3 IRIS, 2019, *Le revenu viable 2019 et les situations de pauvreté.*
- 4 Ce lien entre le faible revenu et un moins bon état de santé a d'ailleurs maintes fois été établi par d'autres études. Voir notamment: Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2012, *Rapport du directeur de santé publique 2011. Les inégalités sociales de santé à Montréal*; Shelley-Rose Hyppolite, 2012, *Rapport du directeur régional de santé publique sur les inégalités sociales de santé 2012*; Carrefour de savoir sur la lutte aux préjugés, 2018, *Le plaisir: un besoin essentiel pour touTEs!*
- 5 Les Banques alimentaires du Québec constatent d'ailleurs que de plus en plus de travailleuses et travailleurs font appel à leurs services. En 2017, 11 % de la clientèle des banques alimentaires (soit plus de 19 000 personnes) occupaient un emploi. BAQ, 2017, *Bilan-faim 2017.*

de la parentalité soient portées à changer en faveur de représentations plus « neutres » — c'est-à-dire sans attentes spécifiques liées au genre-, les expériences de la parentalité engagée témoignent toujours d'une certaine cristallisation des rôles de genre, renforçant ainsi une pression chez les mères que j'ai rencontrées. Tant pour les mères que pour les pères, cette implication semble reproduire une forme de division du travail. Comment alors pourrions-nous penser à politiser cet engagement des mères pour créer des liens et se donner de la force pour renégocier la charge mentale, c'est-à-dire la distribution des tâches et des responsabilités au sein et hors de la famille ? Et il est là tout le défi, celui d'éviter de (re)produire son propre *burnout volontaire*...

- 1 Pedersen D.E. (2012) *The Good Mother, the Good Father, and the Good Parent: Gendered Definitions of Parenting.* *Journal of Feminist Family Therapy* 24(3): 230-46.
- 2 Wall, G., & Arnold, S. (2007). *How Involved Is Involved Fathering?: An Exploration of the Contemporary Culture of Fatherhood.* *Gender & Society* 21(4), 508-527.
- 3 Lemieux, D., Charbonneau, J. & Comeau, M. (2005). *La parentalité dans les organismes communautaires Famille*, rapport de recherche, Montréal, INRS.
- 4 René, J.-F., Soulières, M., & Jolicoeur, F. (2004). *La place et la participation des parents dans les Organismes communautaires Famille: pratiques et défis pour une prise en charge citoyenne.* *Nouvelles pratiques sociales* 17(1): 66-82.
- 5 Mon analyse est basée sur une enquête ethnographique dans un quartier de Montréal. En plus de l'analyse de documents (programmes, matériel d'information) et d'observations directes dans certaines instances de concertation du quartier, j'ai réalisé une trentaine d'entrevues avec des intervenantes de première et de deuxième ligne (organisatrices communautaires, directions générales, chargées de projet, intervenantes), ainsi que des mères qui ont fréquenté les services du quartier. Ces dernières ont des statuts d'emploi variés (sans emploi, en formation, en congé parental, en arrêt de travail). La plupart d'entre elles sont de «race» blanche (sauf deux, trois sont immigrantes), hétérosexuelles et environ la moitié habitent avec un partenaire.